

Mise en contexte

Le 28 mai 2018, le conseil municipal confiait le mandat à la Commission sur les finances et l'administration (CFA) de tenir la première consultation prébudgétaire en vue du dépôt du budget 2020 de la Ville de Montréal (CM18 0710).

Dans le cadre de son programme d'activités pour l'année 2020, la Commission sur les finances et l'administration a étudié publiquement le document Perspectives budgétaires 2021.

Afin de respecter les directives gouvernementales de distanciation physique découlant de la crise sanitaire, cette consultation prébudgétaire s'est déroulée essentiellement par écrit, notamment par la tenue d'un sondage en ligne et la réception de mémoires.

Commentaires d'ordre général

Dans son rapport, la Commission décrit le déroulement de la consultation publique, incluant les communications et les outils déployés pour obtenir une variété d'opinions citoyennes et propose ensuite une brève synthèse du document de consultation et du sondage. Ces derniers concernant des thèmes mis au jeu lors de la consultation publique. Inclut dans son rapport, sont les considérations et les recommandations adoptées à huis clos par la Commission, le 11 septembre 2020.

R-1

Consulter à nouveau la population montréalaise par sondage et par la réception de mémoires lors de la consultation prébudgétaire en 2021.

R-2

Solliciter l'appui d'une équipe de professionnel.le.s en sondage pour élaborer le sondage de la consultation prébudgétaire en 2021 pour répondre aux critiques méthodologiques soulevées et en assurer une plus grande accessibilité.

R-3

Reconnaître que les outils de consultation déployés dans le cadre des consultations publiques des commissions permanentes d'agglomération doivent être offerts en français et en anglais.

Réponses à R1, R-2 et R-3

Fort de son expérience lors de la toute première consultation prébudgétaire 2020, un nombre de bonifications au processus 2021, dont la création d'un sondage en ligne, ont été mis en place. Dans le cadre de l'amélioration continue, le comité exécutif note les recommandations de la CFA et en tiendra compte lors des prochains exercices de consultation prébudgétaires, dans le respect de l'article 1 de la Charte de la Ville de Montréal et de la Charte de la langue française.

R-4

Effectuer ses arbitrages budgétaires en vue de l'élaboration du budget 2021 selon les principes suivants :

- La prudence;
- La vitalité économique et la maximisation de la création d'emplois;
- La solidarité et la protection des personnes vulnérables;
- L'équité intergénérationnelle;
- L'accessibilité universelle;
- La lutte aux changements climatiques et la transition écologique

R-5

Identifier, en collaboration avec sa fonction publique, toutes les économies possibles, notamment dans la rémunération et les projets, et effectuer les réductions de dépenses qui s'imposent.

R-6

Établir le budget 2021 sur la base des données reliées au budget original de 2020, en prenant en considération les mesures prises par l'Administration en cours d'année (notamment, les compressions de 123 millions de dollars).

R- 11

Entamer une réflexion globale sur la meilleure façon de distribuer les sommes allouées aux services sociaux et communautaires (santé mentale, itinérance, prostitution, crimes sexuels, toxicomanie, intégration, etc.) au sein des services de la métropole et des partenaires du milieu (SPVM, SDIS, commissaire à l'itinérance, organismes communautaires, etc.) afin d'en maximiser l'impact sur les communautés.

R-12

S'assurer que le budget du SPVM lui permette de réaliser sa mission et ses obligations en tant que corps de police de niveau 5 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal.

Réponses à R-4, R-5, R-6, R-11 et R-12

Le comité exécutif a pris connaissance des recommandations et souhaite informer les membres de la CFA que ces enjeux demeurent une préoccupation de l'Administration. Le budget de fonctionnement 2021 prévoit un gel des dépenses (-1,5 M\$), ainsi qu'un investissement ciblé pour soutenir la vitalité économique (50 M\$), la solidarité et la protection des personnes vulnérables (réduction des tarifs de transport collectif), ainsi que la lutte aux changements climatiques et la transition écologique (4,7 M\$).

R-7

Contenir les hausses de taxes foncières à l'intérieur de l'inflation.

Réponses à R-7

Le comité exécutif informe les membres de la CFA qu'il a déjà annoncé le 30 septembre dernier son intention de geler les charges fiscales relevant du conseil municipal pour 2021.

R-8

Demander au gouvernement du Québec une pleine compensation pour les dépenses liées à la gestion de la COVID-19.

R-9

Demander au gouvernement du Québec des compensations pour soutenir le transport en commun, notamment pour couvrir les pertes de revenus de la STM

R-10

Demander au gouvernement du Québec, en dernier recours, un moratoire temporaire sur l'interdiction pour les villes de faire un déficit.

R-15

Intensifier les représentations auprès des paliers de gouvernement provincial et fédéral pour qu'une entente soit rapidement signée et que les fonds fédéraux prévus dans la Stratégie nationale sur le logement soient transférés au gouvernement du Québec.

R-17

Faire des représentations auprès du gouvernement provincial pour obtenir des sommes en soutien à la vitalité du centre-ville montréalais.

Réponses à R-8, R-9, R-10, R-15 et R-17

En date du 25 septembre 2020, le gouvernement du Québec a annoncé que des sommes seront versées aux municipalités afin de faire face aux pressions budgétaires liées à la crise sanitaire de la COVID-19, dont 263,5 M\$ pour la Ville de Montréal et 28 M\$ pour les villes liées de l'agglomération. Le gouvernement du Québec a aussi annoncé d'importantes sommes en soutien au manque à gagner des sociétés de transport, ce qui permet à l'agglomération de Montréal de limiter l'augmentation de sa contribution à l'ARTM à 2,1% pour 2021. Le gouvernement du Québec a aussi proposé, via le projet de loi 67, des mesures permettant aux municipalités de contracter des emprunts pour équilibrer leur budget. Pour l'année 2021, la Ville de Montréal n'a pas l'intention de se prévaloir de cette mesure.

R-13

Identifier et reporter la réalisation des projets d'immobilisations moins urgents et non essentiels à la relance économique.

R-14

Prioriser les investissements ciblés dans le maintien des actifs essentiels à la relance économique (infrastructures de l'eau et routières, culture, bâtiments municipaux), à la lutte contre les changements climatiques et à la construction de logements sociaux.

Réponses à R-13 et R-14

La présentation du premier Programme décennal d'immobilisations (PDI) de 18,5 G\$ permet une planification durable des investissements de la Ville de Montréal, en accord avec ses objectifs de contrôle de la dette, de réduction du déficit d'entretien de ses infrastructures, ainsi que de ses objectifs de relance économique durable et inclusive.

R-16

Continuer de réduire l'écart entre les taux de taxation non résidentiel et résidentiel.

Réponses à R-16

Le budget de fonctionnement 2021 prévoyant un gel des taxes foncières, la stratégie de réduction de l'écart entre le taux de taxation résidentiel et le taux non résidentiel est prolongée d'un an, jusqu'en 2023.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission sur les finances et l'administration pour le travail accompli dans le cadre de l'exercice de consultation publique sur les perspectives budgétaires 2021 et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.